

Le 27 octobre 2011

## **Compte-rendu du GT AMENDES du 7 octobre 2011 :**

### **Réalité des services contre réalité des suppressions d'emplois !**

Ce groupe de travail, présidé par Mr Fenet, Directeur adjoint chargé du bloc Fiscalité, s'est tenu un an et demi après la tenue du précédent (15 février 2010) et force est de constater que peu de choses ont changé. Les agents s'inquiètent légitimement de leur devenir, éprouvant même un sentiment d'abandon car priorité est donnée à la fusion !

#### **Il manque des emplois à la filière Amendes**

Le dialogue social est toujours aussi peu satisfaisant, révélant l'écart croissant entre les positions de l'Administration avant tout préoccupée de décliner les suppressions d'emplois (50 en 2010 et 67 en 2011 dans la filière Amendes) et de partir à la recherche d'inexistants gains de productivité et celles de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires qui défend les missions et les emplois de la filière Amendes. Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, il faut partir de la réalité des services en établissant un Etat des lieux missions / charges / emplois de la filière Amendes.

Il est de fait que les charges sont en forte augmentation. Qu'on en juge ! Le volume des émissions en 2010 a fortement augmenté par rapport à celui de l'année précédente : plus de 12 millions d'amendes et condamnations prises en charge pour 1,75 Mds€, et plus de 1,2 million de titres supplémentaires par rapport à 2009, représentant plus de 140 M€, à recouvrer par les trésoreries.

#### **Et l'informatique qui ne suit pas !**

L'administration a reconnu « qu'AMD est un outil d'un autre âge » et a d'ailleurs annoncé qu'elle débute le chantier d'une nouvelle application succédant à AMD. Les études sont lancées a déclaré l'administration, sans autre précision et sans communiquer de calendrier. Quid de l'accès du réseau à CHARADE, logiciel de recherche d'adresse de la Poste, évoqué au dernier GT, ce qui contribuerait au traitement des retour d'avis ? L'administration s'est engagée à regarder l'optimisation de l'utilisation de CHARADE. Au final, l'administration propose à titre de palliatif le recours à la Direction des créances spéciales du Trésor pour les trésoreries en difficulté face aux plis non distribués. L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a souligné que la solution passe par davantage de moyens humains et informatiques dans l'ensemble du réseau pour faire face au traitement des retours d'avis !

De manière générale, l'administration compte sur les NTIC et la dématérialisation. S'agissant du PV électronique, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires estime que la décision de la DGFIP de généraliser le PVE dès janvier 2011 et de façon accélérée sur une période de 18 mois vient trop vite. A ce stade l'impact de PVE sur les AFM est mal connu, et l'administration pêche par précipitation.

#### **Des missions de moins en moins bien accomplies**

Pour l'administration, seules comptent véritablement les prises en charges

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a recensé un certain nombre de *charges peu ou pas comptabilisées par l'administration et bien sûr ce recensement n'est pas exhaustif !* Ainsi :

- ◆ **Le volume des réclamations gracieuses** à traiter est très important alors même que le transfert en 2008 de cette tâche de l'officier public ministériel (le commissaire de police) vers les amendes n'a jamais été compensé en emplois.
- ◆ **La charge d'accueil** n'est pas prise en compte en tant que telle.
- ◆ **Les PAI (paiements amendes Internet)** ne sont pas comptés en charges pour les trésoreries alors qu'en réalité les usagers se déplacent souvent au guichet pour ce type de paiement ne sachant comment procéder et demandant de l'aide. A propos des PAI, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a évoqué l'imposture du site Internet Amendes-France qui propose aux usagers de payer leurs amendes contre rémunération, les amenant ainsi à payer des frais inutilement. Il est de fait que la confusion entre les deux sites est aisée et que la situation confine à l'escroquerie. Selon le communiqué de presse du 17 août dernier, la DGFIP indique avoir saisi les instances compétentes pour envisager les suites à donner. L'administration n'a pas pu indiquer le stade d'avancement de cette affaire.

<http://snuisudtresor.fr>

- ◆ **Les 20 % de remise** lorsque l'extrait de justice, pour les jugements, est payé dans les trente jours amène un alourdissement des tâches. En effet, lorsque les usagers viennent payer, les agents n'ont pas encore les prises en charges. Dès lors le service doit procéder à la régularisation dans les 45 jours, et si ce délai est dépassé, les agents sont conduits à opérer la remise de 20% en manuel. Et il arrive même parfois que des prises en charges n'arrivent jamais...
- ◆ **Les jours amendes** résultant des condamnations des tribunaux ne sont guère pris en compte alors qu'ils demandent un gros travail
- ◆ **Autre problème** récurrent, celui des erreurs d'états civils qui viennent aussi alourdir les tâches....

**Nous avons posé la question à l'administration : va-t-on vers des abandons de missions ?** Cette dernière nous a répondu qu'elle s'oriente vers la réingénierie du secteur des Amendes comme elle l'a fait pour le recouvrement. Son principe : concentrer les moyens sur ce qui est le plus important. C'est déjà peu ou prou ce que demande la hiérarchie aux agents : traitez les priorités parmi les priorités ! Nous avons fait observer à l'administration que les priorités imparties aux agents ne sont plus toutes les mêmes en fonction des moyens humains dont la trésorerie concernée dispose. De ce fait, le périmètre des missions accomplies se rétrécit davantage encore pour les trésoreries les plus surchargées. Va-t-on vers un service public à géométrie variable selon les moyens attribués ?

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, le service public doit redevenir une préoccupation première et c'est en ce sens que nous avons demandé à l'administration le recours exclusif aux huissiers du Trésor Public et l'abandon du recours aux huissiers de justice dont les frais sont très coûteux pour les usagers, pour un résultat plutôt modeste en termes d'efficacité comme le reconnaît elle-même la Centrale ! L'administration s'y est refusée car une fois de plus la question des emplois coince !

### **Et l'usager dans tout ça ?**

Alors que le rapport charges/emplois se détériore, les agents doivent faire face, dans le contexte de crise économique, à des contribuables impécunieux se pressant toujours plus nombreux au guichet, certains faisant preuve d'agressivité. L'administration a reconnu la montée de la charge d'accueil physique, l'expliquant ensuite « par la politique d'offre de la DGFIP qui a créé sa propre demande », sur la base d'un triptyque accueil physique/téléphone/internet. L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a souligné que la concentration du réseau Amendes en services nationaux spécialisés (amendes radars de la TCA de Rennes ou mainlevées des OTCI à la CAS de Toulouse), ou encore au travers de l'expérimentation de régionalisation du recouvrement des amendes de Toulouse, éloignent le contribuable du guichet, remet en cause le service public de proximité, et fait perdre de la cohérence de fonctionnement d'ensemble au secteur Amendes. L'Union SNUI SUD Trésor Solidaires a revendiqué la création d'une trésorerie Amendes dans chaque département, doté de tous les moyens humains et matériels nécessaires, et demandé l'abandon de la régionalisation des amendes. L'administration a répondu que cette expérience ne sera pas généralisée à ce stade (même réponse qu'au GT précédent !)

### **Quel pilotage de la mission Amendes ?**

Face à l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires qui a dénoncé le manque de politique commune à l'ensemble du réseau (chaque trésorier mène sa propre politique). L'administration a répondu « on essaie de mettre un pilote dans l'avion ».

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, ce n'est pas la création récente de la cellule d'animation au sein du bureau GF1 qui peut y suppléer ! A ce sujet l'Union SNUI-SUD Trésor estime qu'un pôle juridique de soutien technique au réseau serait plus utile. L'administration a déclaré en prendre bonne note.

### **En conclusion, il faut revenir au Service Public et défendre ses missions, ses moyens !**

Avec toujours moins de moyens et toujours plus de charges, les créances prescrites continuent de s'accumuler. L'administration a développé une orientation vers un travail de masse loin du service public de qualité que l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires revendique. Lors de ce groupe de travail, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a aussi insisté sur les carences du dialogue social à la DGFIP, et nous avons demandé et obtenu un groupe de travail sur l'expérimentation de scannage des 2042 qui, rappelons le, doit débuter début 2012 sans qu'aucune présentation aux organisations nationales n'ait été effectuée.

Ce GT devrait se tenir avant la fin de l'année. Par ailleurs, l'administration est restée silencieuse sur notre demande, soutenue par la CGT d'un groupe de travail sur les SIE.